

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 novembre 2018, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 348.11.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté. L'item varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 349.11.18

ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 2 novembre 2018 pour un montant de 1 346 207,44 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 350.11.18

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{er} ET 17 OCTOBRE 2018

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 1^{er} et 17 octobre 2018 tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

RÉSOLUTION 351.11.18

STATIONNEMENTS – IMMEUBLE MUNICIPAL 293, RUE NOTRE-DAME

ATTENDU les nombreuses plaintes concernant les problèmes de stationnement des employés et des utilisateurs de l'immeuble sis au 293, rue Notre-Dame abritant la caserne de pompiers, la maison des jeunes ainsi que le service des loisirs;

ATTENDU qu'il est nécessaire de sécuriser la cour, donner accès aux piétons, assurer le déneigement et la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU le règlement 572-17 sur le stationnement et l'immobilisation des véhicules en vigueur depuis le 17 août 2017;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de procéder à l'acquisition et l'installation de panneaux de signalisation comme suit :

- Stationnements réservés aux pompiers en tout temps, côté sud de la caserne;
- 3 cases de stationnements réservés à la maison des jeunes;
- Stationnements réservés aux utilisateurs de la salle municipale, cour intérieure arrière;
- Stationnements réservés au service des loisirs de 7h30 à 17h00 sur la rue St-Édouard côté Ouest, tout le long de l'immeuble;

QUE des poteaux de bois reliés soient installés dans la cour arrière de l'immeuble afin d'interdire le va et vient des véhicules motorisés en laissant un passage piétonnier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 352.11.18

DÉCOMPTE #3 RÉFECTION DES 5^E, 8^E ET 10^E RANG - RGC

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°3 présenté par RGC en date du 16 octobre 2018, et ce, dans le cadre des travaux de réfection des 5^e, 8^e et 10^e rang et d'autoriser le paiement de la somme de 202 454,06 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 353.11.18

DÉCOMPTE #2 RÉFECTION DU BOULEVARD INDUSTRIEL - SINTRA

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°2 présenté par Sintra en date du 25 octobre 2018, et ce, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'autoriser le paiement de la somme de 59 762,78 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 354.11.18

DÉCOMPTE #2 PARADIS-VEILLEUX - RGC

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°2 présenté par RGC en date du 5 novembre 2018, et ce, dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Industriel et d'autoriser le paiement de la somme de 250 227,49 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 355.11.18

CONTRAT FOURNITURE SABLE ABRASIF AB-10 – TRANSPORT FRÉCHETTE 700 TONNES

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement en sable abrasif pour la saison 2018-2019 selon la méthode de gré à gré;

ATTENDU QUE Transport Fréchette propose 10,43 \$ plus taxes la tonne métrique pour les sables abrasifs calibre AB-10 incluant le transport et redevances;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la soumission de Transport Fréchette au coût de 10,43 \$/t.m. plus les taxes applicables incluant le transport et redevances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 356.11.18

DÉVELOPPEMENT ROLLAND CODERRE – MODIFICATION DE L'ENTENTE ET ACCEPTATION DU PLAN DE LOTISSEMENT ET LES PLANS INFRASTRUCTURES POUR DÉBUT TRAVAUX

ATTENDU QUE l'addenda #3 modifié du PAE du développement Domaine des rêves présenté a été accepté en date du 17 octobre 2018 tel qu'il apparaît à la résolution 347.10.18;

ATTENDU QUE les plans civils pour la construction des infrastructures ont été déposés au bureau municipal;

ATTENDU QUE le promoteur demande à débiter les travaux rapidement;

ATTENDU QUE l'entente doit être modifiée dans le but de préciser certains points;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'accorder au promoteur la permission de débiter les travaux d'infrastructure dans le respect du plan de lotissement déposé en date du 17 octobre dernier et des plans civils élaborés par la firme d'ingénieurs WSP.

Que l'entente soit modifiée dans le but d'apporter des précisions supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 357.11.18

MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) – PROJET CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE les travaux de construction du centre des loisirs ont débuté ;

ATTENDU QUE le contrôle des matériaux doit être effectué par un laboratoire certifié ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques a demandé une soumission selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE la firme Englobe achemine une offre de services au montant de 17 632 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services #2018-P075-0567 de la firme Englobe pour un montant de 17 632 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REPLACEMENT SYSTÈME DE RADIO ± 25 000\$

Point reporté.

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE D'UN MONTANT DE 8 000 \$ DU POSTE
02-220-02-525 VERS LE 02-220-00-522**

L'information est donnée qu'aucun transfert ne soit effectué.

RÉSOLUTION 358.11.18

REPLACEMENT DE LA SCIE À DÉMOLITION

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accorder un budget maximal de 1 500 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'une nouvelle scie à démolition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 359.11.18

DÉROGATION MINEURE 245, DES CHARPENTERS

ATTENDU la réception d'une demande de dérogation concernant un projet de construction d'un bâtiment principal à usage industriel ayant un toit en forme de dôme avec une façade architecturale;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, le toit des bâtiments doivent être plat dans la zone municipale I5;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond concernant les terrains en bordure de l'autoroute 20 mentionne une distance de 200 mètres;

ATTENDU que l'implantation du bâtiment est à une distance de plus de 200 mètres;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de d'accorder la dérogation mineure et permettre la construction d'un bâtiment principal à usage industriel ayant un toit en forme de dôme avec une façade architecturale situé sur le lot 5 754 138 du cadastre du Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 360.11.18

DÉROGATION MINEURE 287 LEMIRE

ATTENDU la réception d'une demande de dérogation concernant la régularisation de l'implantation du bâtiment principal existant et de l'appentis existant derrière le garage dans le but de procéder à une transaction immobilière;

ATTENDU la norme d'implantation actuelle de la zone R43 concernant la

marge avant est de 9 mètres;

ATTENDU qu'il y a un préjudice sérieux pour le demandeur s'il devait appliquer la réglementation en vigueur pour l'implantation du bâtiment principal;

ATTENDU que le bâtiment principal est érigé depuis 1977 et qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que l'appentis n'a pas fait l'objet d'un permis de construction;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de réduire à huit virgule quatre-vingt-deux mètres (8,82 m) la marge avant de la résidence en remplacement de la marge avant actuelle de neuf mètres (9,0 m) situé sur le lot 5 154 654 du cadastre du Québec;

QUE la dérogation demandée pour l'appentis est refusée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 361.11.18

ADDENDA #4– PAE COURCHESNE

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter l'addenda #4 du PAE du développement Courchesne tel qu'il apparaît au plan A2903-41 par la firme Martin Paradis en date du 19 mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTS RÉSIDUELS – TAXES IMPAYÉES

Reporté

RÉSOLUTION 362.11.18

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – M. FRANÇOIS HOULE

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater l'urbaniste, Mylène Murray à faire suivre ce dossier au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 363.11.18

DEMANDE DE MOFIDICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR RÈGLEMENTER LES BOÎTES DE DON CARITATIFS

ATTENDU que des boîtes de dons caritatifs sont présentes sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il est suggéré par l'urbaniste de modifier les règlements d'urbanisme en vigueur afin d'autoriser ces boîtes dans certaines zones «P» (institutionnelle, publique et communautaire) et pour les organismes à buts non lucratifs seulement;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'accepter la recommandation de l'urbaniste et procéder à la modification des règlements d'urbanisme concernant les boîtes de dons caritatifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 364.11.18

ACHAT D'UN SYSTÈME DE SON BOSE

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'octroyer un montant de 1 200 \$ incluant les taxes pour l'acquisition d'un système de son Bose servant aux différentes activités proposées par le service des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 365.11.18

TARIFICATION DES LOISIRS 2019

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la tarification des activités de loisir tel que proposé par le comité et faisant partie intégrante des présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 366.11.18

UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 456-12 POUR REFINANCEMENT ET RÉDUCTION DU SOLDE DE L'EMPRUNT

ATTENDU QU'à la page S42 des États financiers 2016, un solde de 377 606 \$ est disponible en lien avec le règlement d'emprunt 456-12;

ATTENDU QUE le règlement arrive à échéance en janvier 2019 et doit être refinancé;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande d'appliquer le solde disponible pour le refinancement et la réduction du solde de l'emprunt;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'accepter la recommandation de la directrice générale en appliquant le solde disponible de 377 606 \$ pour le refinancement et la réduction du solde de l'emprunt du règlement 456-12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 367.11.18

COMPENSATION – PATROUILLE ENVIRONNEMENT – MDJ

ATTENDU QUE la Maison des jeunes s'est vu confier la patrouille environnement à l'été dernier;

ATTENDU QUE des critères ont été établis et devait être respectés pour l'obtention d'une compensation pour travaux effectués;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer un montant de 600,00 \$ à la Maison de jeunes «La Barak» pour les travaux effectués lors de la patrouille environnement 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 368.11.18

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MDJ – INSTALLATION CABANE POUR VENTE DE SAPINS DE NOËL

ATTENDU QUE la maison des jeunes souhaite tenir une vente de sapin de Noël à titre d'activité de financement ;

ATTENDU QUE la maison des jeunes demande à la municipalité la permission d'installer un abri dans le stationnement afin d'y entreposer les arbres ;

ATTENDU QUE la cabane temporaire est installée à la mi-novembre et démontée après Noël, à moins que la glace empêche le retrait de la cabane;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accorder la permission à la maison des jeunes pour l'installation de la cabane temporaire permettant la vente de sapin. L'abri doit être retiré le plus rapidement possible après Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 369.11.18

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2019

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 se lit comme suit :

- a) Le **premier lundi de chaque mois** pour les mois suivants :
4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre;
- b) Le **deuxième lundi du mois** pour les mois suivants :
14 janvier, 8 juillet, 12 août, 9 septembre;

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham débutent à 19h30;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 370.11.18

CONTRIBUTION DEMANDÉE PAR LE COLLÈGE ELLIS – SPAGHETTON AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre du «Spaghetton» organisé par les agents de la paix de Drummondville.

QUE l'aide financière soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-959.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 371.11.18

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMHD

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de nommer madame la mairesse Nathacha Tessier à titre de représentante de l'Office municipal d'habitation Drummond selon les termes établis par l'établissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 372.11.18

ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour un inspecteur municipal complété;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande la candidature de M. Jean-Philippe Michaud;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Michaud à titre d'inspecteur municipal en date du 12 novembre 2018, selon les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 373.11.18

TRANSACTION ET QUITTANCE FINALE – 9170-9352 QC INC. APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'une entente de règlement est survenue entre la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la compagnie 9170-9352 QC inc. relativement au contrat couvrant les années 2012 à 2016;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise mesdames la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, le document intitulé « QUITTANCE ET TRANSACTION » préparé dans le cadre de ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 374.11.18

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE – PROJET EMPLOI JOURNALIER TRAVAUX PUBLICS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham accepte la responsabilité du projet «Emploi journalier aux travaux publics» pour la saison estivale 2019;

QUE la directrice générale, Nathalie Lemoine soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 375.11.18

TAUX IPC POUR 2019

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'utiliser un taux de 2.2 % pour l'élaboration du budget 2019 et applicable au salaire hors échelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 376.11.18

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU QUE le manque pour les personnes handicapées résidant sur le territoire de la municipalité se situe surtout au niveau du transport collectif;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande de contribution de l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

QU'un budget soit octroyé en 2019 pour offrir un transport aux personnes handicapées habitants sur le territoire de la municipalité vers Drummondville, selon une politique établie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 377.11.18

PARTICIPATION REVUE DE L'ANNÉE ET SOUHAITS DE NOËL – JOURNAL L'EXPRESS

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'acheter 1/8 de page au coût de 488 \$ plus les taxes auprès du journal l'Express de Drummondville pour la participation à la revue de l'année et les souhaits de Noël.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 378.11.18

AIDE FINANCIÈRE CALENDRIER FONDATION ROMÉO-SALOIS 2019

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de faire un don de 800 \$ à la Fondation Roméo-Salois pour la confection des calendriers 2019.

QUE l'aide financière soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-959.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 379.11.18

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU la réception d'une demande provenant du Club de l'âge d'or pour le remboursement des taxes municipales et scolaires;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu unanimement d'accorder le remboursement des taxes municipales et scolaires au Club de l'Âge d'or pour un montant de 3 721,05 \$.

QUE le remboursement de la somme de 3 721,05 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 380.11.18

ALLOCATION DE REPAS ET HÉBERGEMENT – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'allocation des repas octroyés aux employés lors de formation, colloque, congrès ou autres activités a toujours été basée sur l'allocation de repas indiquée au règlement sur le traitement des élus;

ATTENDU QUE toutes les allocations de repas en 2018 ont été versées selon ce principe;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer les allocations suivantes aux employés municipaux :

Allocation de repas

- Déjeuner : 20\$
- Dîner : 30 \$
- Souper : 40 \$

Hébergement : 200 \$ par nuitée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 381.11.18

ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX – PROGRAMME PAARRM – DOSSIER : 00027002-1 - 49048

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter ce qui suit :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 10^e rang pour un montant subventionné de 22 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 382.11.18

MANDAT POUR ÉVALUATION DE LA SERVITUDE SUR LE LOT 5 153 405

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater la directrice générale à demander l'évaluation de la servitude de passage sur le lot 5 153 405 selon le plan d'implantation de Bell Mobilité en date du 24 novembre 1997.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une 2^E période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:11 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale